



BON DE RESERVATION
Enfants 12 - 16 ans

Nom du responsable : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____

Date : _____ Heure : _____

Nombre d'enfants (12 - 16 ans) : _____

Autorisation parentale OBLIGATOIRE ! document fournit en annexe

Type de forfait :

Forfait Enfant 12 - 15 ans (6 personnes minimum)

15 €/enfant : location du matériel + 160 billes + Goûter + boisson

Nombre d'enfants :

Prix des billes supplémentaires (recharge) sont affichés sur le site de jeu ou sur www.calas-paintball.com.

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur www.calas-paintball.com, (règlement également publié à l'accueil du terrain), et m'engage à le respecter, à informer et faire appliquer par les membres de mon groupe sous peine d'exclusion définitive du terrain sans aucun remboursement possible. »

Ce bon de réservation est à nous retourner ou à nous remettre, accompagné du chèque de réservation à l'adresse : **Calas Paintball, la Chamary, 42120 ST VINCENT de BOISSET**

Calcul du montant du chèque de réservation sous forme d'acompte:

• Forfait enfant : 15 € par participants : 15 x = €

(Voir conditions ci-dessous, ordre du chèque : CALAS PAINTBALL)

**NOUS
NE PRENONS PAS**



LA CARTE BANCAIRE

CODE PROMO : (En cas de code promo le montant du chèque de réservation reste inchangé)

Toute réservation sans chèque de réservation et pièce d'identité ne sera pas prise en compte.

CARTE D'IDENTITE OBLIGATOIRE (Permis de conduire ou passeport accepté)

Conditions générales de réservation :

La personne inscrite comme responsable de la réservation, sera également celui qui sera chargé de faire respecter le règlement et qui devra s'assurer que tous les membres de son groupe en prennent connaissance.

La personne nommée comme responsable devra dédommager financièrement CALAS PAINTBALL en cas de casse perte ou vol de tout matériel prêté à son groupe par CALAS PAINTBALL.

La réservation, pour être prise en compte, doit obligatoirement faire l'objet d'un versement d'acompte pour le groupe du montant indiqué page précédente. Le solde sera à verser le jour de la prestation. En cas de désistement de joueurs dans un délai de 10 jours avant l'événement par rapport à la réservation, la différence des joueurs sera du sur place.

Toute session commencée est due intégralement, même si elle est interrompue, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'annulation unilatérale, ou de non présentation à une session, Calas Paintball se réserve le droit d'encaisser l'acompte versé sans dédommagement possible.

Calas Paintball se réserve le droit d'annuler une session si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (6 personnes minimum), ou pour tout autre motif. Dans ce cas, l'acompte versé est immédiatement et intégralement remboursé sous forme d'avoir utilisable sur le terrain de Calas Paintball suivant les dates d'ouverture et les disponibilités de celui-ci. Les participants ne peuvent se réclamer d'aucun préjudice au titre de l'annulation d'une session, quel qu'en soit le motif.

En cas d'annulation du fait du client :

Jusqu'à 10 jours avant la date de l'évènement, remboursement intégral de l'acompte versé, cette annulation devra faire l'objet d'une demande par mail à l'adresse contact@calas-paintball.com (date d'envoi faisant foi). Ce remboursement sera effectué sous la forme d'avoir valable pendant l'année en cours sur le terrain de Calas Paintball suivant les tarifs habituels, hors évènement, lors des dates d'ouvertures et des disponibilités.

Moins de 10 jours avant l'évènement, retenu de 100 % de l'acompte versé.

En cas d'annulation du fait de conditions météorologiques défavorables :

Si les conditions météorologiques sont impraticables : forte pluie, orage, vent violent, inondation, neige ; l'évènement pourra être reporté à une date ultérieure sur l'année en cours suivant les périodes d'ouverture et les disponibilités du terrain. CALAS PAINTBALL se réserve le droit de décider de l'importance de ces intempéries et prendra la décision de reporter ou non l'évènement. Attention, une simple averse, quelques flocons de neige ou une pluie fine ne constituera pas une raison suffisante et valable pour le report de l'évènement et l'acompte ne sera pas restitué en cas de désistement du groupe pour ce genre de fait. En cas de report de la journée de l'évènement, si une date de remplacement ne conviendrait pas suivant les disponibilités des deux partis, l'acompte versé sera restitué sous forme d'avoir à utiliser sur le terrain de CALAS PAINTBALL sur l'année en cours suivant les périodes d'ouverture du terrain. Passé ce délai, ce crédit sera perdu et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Date :/..... /.....

Signature du responsable avec la mention « lu et approuvé » :



CALAS PAINTBALL

La Chamary

42120 Saint Vincent de Boisset

Siren : 754089407

Tél : 07 81 390 390

contact@calas-paintball.com

Acceptation du règlement intérieur de CALAS PAINTBALL

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné(e) certifier sur l'honneur être majeur (Pour les moins de 18 ans : formulaire d'autorisation parentale rempli et signé par le tuteur légal obligatoire ; document fournis par CALAS PAINTBALL).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'activité Paintball, je m'engage à le respecter et à informer les autres membres de mon groupe dont je suis le responsable.

Rappel de quelques points important de ce règlement :

- Je m'engage à conserver mon masque dans les zones où le port est obligatoire.
- Je m'engage à garder ma capote de canon (ou bouchon de canon) + la sécurité de mon lanceur hors zones de jeu.
- Je m'engage à ne pas effectuer de tir de bille(s) au-dessus des filets de sécurité délimitant le terrain.
- Je m'engage à ne pas réutiliser toutes billes ce trouvant au sol.
- Je suis responsable de tout le matériel mis à ma disposition par la société CALAS PAINTBALL (En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériels, la société CALAS PAINTBALL est en droit de me réclamer des pénalités pécuniaires).
- Je m'engage à respecter les mesures de sécurité indiquées dans le règlement intérieur de jeu (afficher sur le site de jeu), et à ne pas tirer sur mes camarades de jeu à moins de 5 mètres.
- Je m'engage ne pas être sous l'emprise de toutes substances pouvant altérer mes capacités physiques, sensorielles, morales ou mentales (stupéfiants, alcool, médicaments, ...).
- Toutes violences physiques, verbales, morales sont proscrites sur le site.
- Je m'engage à respecter, et ne pas contester les informations et indications donner par l'animateur.
- Je m'engage à respecter les lieux, notamment ne pas laisser de détritrus sur le terrain
- En cas de vol sur les parkings ou dans l'enceinte du site, la direction décline toute responsabilité.

Chaque participant demeure responsable de ses actes au regard des articles 1382 et suivants du code civil.

En cas de non respecter du règlement intérieur de CALAS PAINTBALL, le responsable du site pourra annuler ma location, ou mon accès terrain sans aucune justification, et sans aucun remboursement possible.

Je suis en connaissance de cause que ma responsabilité civil n'est plus valide du moment où j'ai entre les mains un lanceur de paintball, et que la société CALAS PAINTBALL se dégage de toutes responsabilités en cas de jeu dangereux, attitudes dangereuses et contraires au règlement intérieur, et accidents corporels survenant sur le site situé à Saint Vincent de Boisset (42120) à La Chamary. Voilà pourquoi la société CALAS PAINTBALL a inclus l'assurance responsabilité civil individuelle lors de l'achat d'un accès terrain (joueurs équipés ou non) ou pour l'achat d'une carte adhérent (Attestation assurance affiché à l'accueil du site).

Le/...../..... à

Signature :

Quels supports avez-vous utilisé pour nous connaître ?

AMIS

GOOGLE

FACEBOOK

PUB (journaux tracts...)

AUTRE :